

La Lettre du Réseau Paratriathlon est un outil de partage d'informations à destination des personnes œuvrant pour le développement de la pratique du triathlon et des autres disciplines enchaînées par les personnes en situation de handicap

CETTE LETTRE A VOCATION A ETRE DIFFUSEE AUPRES DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP ET AUPRES DE TOUS CELLES ET CEUX QUI OEUVRENT POUR LEUR PERMETTRE L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Forum PARATRIATHLON
Amis paratriathlètes, échangez, discutez, ce forum est le votre
<http://paratriathlon.les-forums.com/forums/>

SOIRÉE D'INFORMATION PARATRIATHLON

Le 13 mars 2018 à 19h aura lieu une soirée d'information sur le paratriathlon au Centre Mutualiste de Rééducation et de Réadaptation de Kerpape (Bretagne). L'objectif est de présenter nos disciplines et leurs atouts pour la réadaptation, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnels de l'établissement. Stéphane Bahier, paratriathlète paralympique de haut niveau, viendra également répondre aux questions, ayant été lui-même pensionnaire du centre de Kerpape.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Cyrille Mazure :
cmazure@fftri.com



Soirée d'information
PARATRIATHLON

Mardi 13 mars 2018
de 19h00 à 20h30

Centre Mutualiste de Rééducation et de Réadaptation
fonctionnelle de Kerpape Ploemeur (56)

Présentation du paratriathlon,
des spécificités et des bienfaits
de sa pratique

Avec la présence de
Stéphane BAHIER
Paratriathlète de
l'Equipe de France Paralympique

Organisée par : la Fédération Française de Triathlon, la ligue Bretagne de Triathlon et le centre de Kerpape
Contact : Fédération Française de Triathlon, Cyrille Mazure : cmazure@fftri.com



NOUVELLE BONNE PRATIQUE

Le club de Montélimar Triathlon (Auvergne Rhône Alpes) multiplie les bonnes initiatives et les bonnes pratiques en matière d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Dernièrement un partenariat a été passé entre le club et un lycée professionnel pour la fabrication d'un déambulateur spécifique pour une licenciée paratriathlète. Les étudiants et enseignants du lycée sont très motivés par ce projet très concret. Aussi, d'autres projets ont déjà été soumis : fabrication d'un palan pour transfert fauteuil-handbike et d'un home trainer pour les fauteuils d'athlétisme. En plus d'associer différents acteurs autour de l'intégration des personnes en situation de handicap c'est aussi un moyen de rendre les équipements moins coûteux.

AUTOCOLLANTS « PARATRIATHLETES »

Afin de mieux identifier les paratriathlètes sur les différentes épreuves du calendrier fédéral, des autocollants « Paratriathlète » peuvent être apposés sur les dossards. Cette identification n'est pas obligatoire mais est proposée pour une meilleure sécurité de tous les athlètes et une meilleure identification par les arbitres en cours d'épreuve, notamment dans le cas de handicap non visibles. Avant le début de la saison sportive 2018, la FFTRI fera parvenir à chacun des licenciés un lot d'autocollants qu'il pourra apposer sur son dossard s'il le souhaite. Les organisateurs d'épreuves labélisées Accessibles recevront également un lot d'autocollants à proposer aux paratriathlètes qu'ils accueilleront.

Un fichier permettant d'imprimer vous-même des autocollants supplémentaire est disponible dans le [centre ressource Paratriathlon](#) du site fédéral.



ORIENTATIONS DU CNDS POUR L'ANNÉE 2018

La Note N°2018-DEFIDEC-01 relative au CNDS publiée, comme chaque année, par le Ministère des Sports, détaille la répartition et les orientations des subventions de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport pour l'année 2018. La 2^{ème} orientation concerne la pratique sportive des personnes en situation de handicap Parmi les orientations:

Corriger et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

La part territoriale du CNDS pourra être mobilisée, en particulier dans le cadre de partenariats avec les collectivités locales, pour l'acquisition de petits matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap (rails handifix, prothèses,...), hors biens amortissables d'un montant maximal de 500€ HT.

Pour cette campagne 2018, les associations déposeront leur dossier de demande de subvention, via le « Compte Asso », outil interministériel développé par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>.

CHARTE DES VALEURS ET D'ETHIQUE DU MOUVEMENT PARALYMPIQUE FRANÇAIS

Au-delà des règles indispensables en matière d'éthique et de déontologie, le CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français) a souhaité définir ce que sont les valeurs du Mouvement Paralympique français et les principes essentiels qui le guident. Cette charte s'adresse à tous les pratiquants, encadrants et dirigeants œuvrant dans le monde du sport et du handicap.

Vous pouvez retrouver ce document dans le [centre ressource Paratriathlon](#).

INFORMATION DE L'INSTANCE INTERNATIONALE EUROPÉENNE DES SOURDS : E.D.S.O.

La DGS-Triathlon (Association Allemande de Triathlon pour les Sourds) a été fondée en septembre 2014. Depuis 3 ans, un championnat allemand de triathlon pour les sourds est organisé. La 3^{ème} édition en 2017 a eu lieu à Lake Chiemsee avec une participation record de 130 triathlètes. L'épreuve sera à nouveau organisée les 23 et 24 juin 2018 à Lake Chiemsee.

En 2019, la DGS-Triathlon souhaite aller plus loin et organiser une conférence internationale ou un championnat européen. Cette association sera soutenue par un organisateur sportif et un partenaire privé professionnel "Wechselszene" (www.wechselszene.de).

Voici quelques liens liés à cet événement:

- Plus d'informations sur la [DGS-Triathlon](#)
- [Galerie du Triathlon de Chiemsee](#)
- [European Deaf Sport Organisation](#)

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES PARATRIATHLON 2018

La réglementation ITU applicable en 2018 a été mise à jour en décembre 2017.

Concernant la réglementation sportive, le chapitre 17 spécifique du paratriathlon a enregistré quelques évolutions. Les changements les plus importants concernent les règles d'inscription, de désinscriptions et de substitution sur les épreuves internationales (Appendice E, page 106)

Concernant la réglementation de classification, le document de l'ITU a été entièrement remanié afin d'être en accord sur le fond et sur la forme avec le code IPC.

Ces documents sont disponibles (ainsi que leur traduction en français) dans le [centre ressource Paratriathlon](#) du site fédéral.

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES ÉPREUVES DU CALENDRIER I.T.U.

Pour effectuer une demande d'inscription sur épreuve du calendrier ITU, les sportifs doivent disposer d'une licence FFTRI pour la saison en cours.

Le règlement de compétition publié par l'I.T.U. pour la saison 2018 (version du 10 décembre 2017) a évolué quant aux délais de désinscription. Des pénalités sont appliquées par l'I.T.U. aux sportifs d'une part et aux fédérations nationales d'autre part (réduction du nombre de quotas). Aussi, une procédure médicale est désormais imposée à tous les sportifs participants à une épreuve inscrite au calendrier de l'I.T.U. (en dehors des épreuves dites « Age Group »). Pour ces raisons, la F.F.TRI. a également fait évoluer les conditions de validation de toute demande d'inscription, mais également de toute demande de désinscription.

Pour les épreuves de Paratriathlon World Cup (Coupe du Monde de Paratriathlon), la procédure de demande d'inscription et désinscription concerne les épreuves suivantes :

<http://www.fftri.com/epreuves-internationales-hors-equipe-de-france>

Pour les étapes de World Paratriathlon Series, il convient de se référer aux modalités de sélection en équipe de France 2018 disponibles à la page suivante :

<http://www.fftri.com/modalites-de-selection-en-equipe-de-france>

Pour les autres disciplines et les épreuves des catégories Groupe d'Age, il convient de se référer à la page "Club France" disponible à la page suivante : <http://www.fftri.com/presentation-1>

MODALITÉS DE SÉLECTIONS INTERNATIONALES 2018

[Les modalités de sélections internationales paratriathlon](#) pour la saison 2018 sont téléchargeable depuis le site fédéral.

MISE À JOUR DE LA LISTE DE PRODUITS INTERDITS EN 2018

Tous les athlètes participants à des compétitions quel que soit le niveau de la compétition sont susceptibles d'être contrôlés dans le cadre de la lutte contre le dopage. Aussi lors de toute médication l'athlète doit s'assurer que le médicament n'appartient pas à la liste des produits interdits en 2018. Nous invitons également les athlètes à :

1. Consulter la liste des interdictions : <https://www.wada-ama.org/fr/node/8531>

2. Télécharger la liste des interdictions et la liste des principales modifications sachant que seul le document PDF téléchargeable sur le lien ci-dessous fait foi.

<https://www.wada-ama.org/fr/ressources/science-medecine/documents-de-la-liste-des-interdictions>

INSCRIPTION À LA LISTE DE DIFFUSION DE LA LETTRE DU RÉSEAU PARATRIATHLON

Vous souhaitez vous aussi recevoir la Lettre du Réseau Paratriathlon? Envoyez une demande motivée (nom, prénom, club, action dans le paratriathlon, formation fédérale, autres formations, etc.) accompagnée de votre adresse de courriel à [Cyrille Mazure](mailto:Cyrille.Mazure).

Une information à faire passer, une remarque à faire ?

Contactez Cyrille Mazure, Conseiller Technique National F.F.TRI.

cmazure@fftri.com

06.26.98.09.46

Retrouvez toutes les Lettres du Réseau Paratriathlon dans le [centre ressource paratriathlon](#)